

1. Généralité

Les présentes conditions de vente, font partie intégrante de toutes les offres et de tous les contrats relatifs à la livraison des produits ainsi que les confirmations de commandes, les factures de Vector Controls S.à.r.l et nos opérations commerciales actuelles ou ultérieures conclues avec la partie contractante.

Les présentes conditions prévalent sur tous documents contradictoires et Vector Controls S.à.r.l ne reconnaît pas les conditions de la partie contractante s'opposant ou dérogeant à nos conditions, sauf si celles-ci ont été explicitement acceptées par Vector Controls S.à.r.l.

2. Prix

Les prix de Vector Controls s'entendent nets en EURO, hors TVA, départ d'usine Vector Controls Wetzikon, Suisse, si aucun autre arrangement écrit n'a été stipulé (EXW = Ex Works Incoterms 2000). Les frais de livraison sont facturés au prix coûtant. Le cas échéant, nous sommes habilités à effectuer une livraison partielle, ce qui peut entraîner une facturation séparée. Les emballages spéciaux, comme les caisses en bois ou les palettes sont facturés séparément. Les installations ainsi que les mises en services ne sont pas incluses dans nos prix. Les certificats officiels, les certifications d'authenticité, les taxes supplémentaires, les frais de douane et autres taxes assimilées sont facturés séparément. En acceptant ces présentes conditions, l'acheteur s'engage, à la demande de Vector Controls S.à.r.l ou des sociétés affiliées, à payer les taxes supplémentaires ou les droits de douane.

Nous nous réservons le droit de réviser nos prix, à tous moments, et ceci sans préavis. L'acheteur est lié à l'offre écrite, pendant 3 mois à partir de la date de l'offre, sauf accords contraires.

3. Conditions de paiement

Sauf stipulation contraire précisée dans les conditions de paiement individuelles et lors de la confirmation de la commande, le prix payable est net, en EURO, et sans déduction, ni escompte. La date de réception de la facture n'influe pas sur la date de paiement. L'entreprise Vector Controls se réserve le droit, selon son appréciation de la situation financière de l'acheteur, de demander le paiement intégral par avance et ceci avant toute livraison ou lancement de production.

Un intérêt de 2% par défaut par mois sera facturé en paiements en retard. La livraison de nouvelle marchandise, la prise d'une nouvelle commande et les remplacements sous garantie, ne seront effectués que si toutes les factures sont réglées.

4. Conditions de livraison

La date de livraison est donnée aussi précisément que possible, selon les estimations, mais ne constitue pas pour autant une garantie. La date de livraison prévue est conditionnée au respect des conditions de paiement convenues. Un retard de livraison, ne saurait justifier l'annulation de contrat, ou la responsabilité pour les dommages directs ou indirects pouvant découler d'un retard du délai de livraison.

La date de chargement fait partie de la date de livraison. Si, à la date de livraison prévue, la marchandise n'est pas récupérée par l'acheteur, alors Vector Controls s'octroie le droit de facturer la marchandise, et son entreposage à l'acheteur. Vector Controls S.à.r.l, se réserve le droit, en cas d'indisponibilité des produits, de ne pas effectuer la livraison promise. Dans ce cas, Vector Controls s'engage à informer les clients dans les plus brefs délais et à rembourser le client au cas où une avance sur paiement aurait été effectuée.

5. Propriété intellectuelle

Les produits livrés restent la propriété de Vector Controls jusqu'au règlement intégral de toutes les créances clients existantes durant la relation commerciale.

Les profits et risques sur les produits sont transférés au client selon les conditions de livraison convenues d'après Incoterms 2000.

6. Retour de la marchandise

Les produits de Vector Controls, sauf accords préalables de notre part, ne pourront être repris que s'ils sont encore disponibles dans le programme de vente de Vector Controls S.à.r.l, qu'ils aient une durée d'entreposage de moins de 6 mois, en état neufs, non utilisés, et dans leur emballage d'origine. Vector Controls se réserve le droit de reprendre ou non un produit. Vector Controls ne reprendra aucun appareil qui a été spécialement développé. Le renvoi de marchandise est à la charge de l'acheteur. Selon accords écrits de notre part, le retour de matériel peut donner lieu à un „Avoir“, et des frais de traitement de 10% pourront être déduits du prix du matériel à sa valeur neuve.

7. Spécifications

Les données fournies par Vector Controls dans ces catalogues, brochures commerciales, sur son site web, ses documentations techniques ou tous autres supports publiés, définissent un cadre d'utilisation des appareils de Vector Controls, mais ne sont en aucun cas un gage de durabilité et de qualité. La nature des produits peut différer, dans les matériaux, la différence de couleur et de forme, par rapport aux photos et à l'exposition. Vector Controls S.à.r.l n'assume aucune responsabilité sur la commercialisation ou l'aptitude des produits pour un usage particulier. Les spécifications communiquées par Vector Controls sont à considérer à titre indicatif. Vector Controls se réserve le droit d'apporter des modifications à ses produits, sans préavis.

8. Garantie

Vector Controls garantit que les produits fournis sont livrés avec leur documentation technique respective.

Sauf accords écrits de notre part, la période de garantie est de 12 mois à partir de la date de facturation. Dans le cas d'un défaut du matériel, le client doit immédiatement prendre les mesures appropriées pour atténuer les dégâts.

Vector Controls est seul ou l'un de ses représentants, décideur, si les produits défectueux font l'objet d'un remplacement standard ou s'ils sont réparés. En outre, Vector Controls peut décider d'effectuer la réparation ou de donner un «avoir» au client, du montant net payé du produit en question.

Les frais engagés par les coûts de remplacement sont intégralement à la charge du client. Pour les produits de remplacement, la garantie du premier article continue à courir.

La garantie sera nulle et non-avenue, si les défauts constatés par Vector Controls sont le fait d'une mauvaise manipulation par le client pour les raisons suivantes:

- Les produits ont été installés dans un environnement dont leur usage n'est pas approprié, et ne sont pas répertoriés dans les manuels techniques, en particulier là où un risque pour la santé est présent.
- Les dispositions légales ou réglementaires ne sont pas respectées, ou la non conformation des instructions relatives à l'installation, la mise en service, les règles de fonctionnement et les informations sur les fiches techniques.
- Les produits utilisés dans des conditions particulières, notamment sous l'influence de produits chimiques, de gaz ou de liquides ou à l'extérieure des conditions normales d'exploitation admissibles.
- La manipulation de produits de manière incorrecte ou négligente, ou les produits ne sont pas utilisés ou installés par des professionnels qualifiés.
- La modification ou la réparation de produits sans accords préalables écrits de Vector Controls;
- L'entreposage non appropriée des produits.

9. Responsabilité

La responsabilité de Vector Controls est expliquée de manière exhaustive dans le paragraphe 8. Toutes réclamations de clients par rapport à Vector Controls, quel qu'en soit le motif juridique, en particulier pour la réduction ou l'annulation, sont expressément exclues.

Il n'y a pas réclamations faites par le client pour les dommages qui ne sont pas survenues sur les produits eux-mêmes. En particulier, la responsabilité de Vector Controls S.à.r.l est exclue sur les coûts pour l'estimation de la cause des dommages, l'expertise, et les dommages indirects ou consécutifs de toute nature, tel que la perte de jouissance, arrêt de la production, pertes de revenus et de profits, etc.

La responsabilité de Vector Controls étant, par les présentes CGV, exclue et limitée, celle-ci s'applique de facto aux employés, représentants, et agents de Vector Controls.

10. Indemnisation

Le client s'engage à indemniser Vector Controls de toutes les créances, auxquelles serait confronté Vector Controls. Ceci s'applique également aux réclamations sur la responsabilité des produits.

11. Force majeure

Ni Vector Controls, ni le client ne sera tenu responsable des dommages de toute nature que ce soit, lorsque des obstacles surgissent, qui ne peuvent pas être empêchés, malgré toutes les précautions apportées, peu importe si elles affectent Vector Controls ou un tiers. Ces obstacles peuvent être les suivants: les épidémies, les catastrophes naturelles, la guerre, les émeutes, les pannes majeures, les conflits de travail, les retards de livraison ou défaut de matières premières, produits semi-finis et finis, l'indisponibilité d'éléments clés et de pièce, des actions officielles ou d'omissions, les embargos, les restrictions à l'importation ou à l'exportation, et les événements qui sont indépendants de la volonté de Vector Controls et des clients.

Toutefois, les dispositions précédentes, ne constituent pas un motif de retard ou de gèle des paiements. Dans tous les cas, les deux parties se rencontreront immédiatement pour prendre toutes les mesures et les moyens raisonnables pour prévenir les dommages, et le cas échéant, de limiter les dégâts au minimum.

12. Changements

Vector Controls se réserve le droit, sans préavis, de procéder à des changements dans les CGV.

13. Articles non valides

Si la validité d'un ou de plusieurs articles des présentes CGV devaient être mis en cause, cela ne porterait en aucun cas préjudice à la valeur et à l'efficacité des autres articles.

14. Loi applicable et for

Toutes les relations juridiques entre Vector Controls et ses clients sont soumis au droit Suisse, à l'exclusion des accords signés par l'état, notamment la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises.

Le for compétent entre les deux parties est le tribunal de Zurich, Suisse.